



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**du 7 octobre 2019 à 20h**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
  - 3.1 Communications
  - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions
  - 4.1 Rapport de la commission conjointe équipements publics et agenda 21 sur la société Signa-Terre et la société Grand-Saconnex rénove
  - 4.2 Rapport d'information de la commission de l'environnement relatif à l'avant-projet de la création d'une piste finlandaise à la campagne du Jonc et à la présentation de la stratégie de la biodiversité jusqu'en 2030, du canton de Genève
  - 4.3 Rapport des délégués à l'Assemblée générale de l'Association du jumelage Gd-Saconnex - Carantec
5. Projets de délibérations
  - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 32'000.- relatif à l'adjudication d'un mandat d'incitation à la rénovation énergétique des bâtiments locatifs privés
  - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 148'000.- relatif à l'adjudication d'un mandat pour l'élaboration d'une stratégie de rénovation des bâtiments communaux
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions : néant
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
  - 11.1 Autres propositions
12. Communications et divers
  - 12.1 Agenda
  - 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Robin BLEEKER (PLR) (arrivé à 22h30) - Saïd BOUCHAREB (UDC) - Francisco BRADLEY, Président (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Valentino CAVALIERI (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA MARTIN (VERTS) - Peta GIROD (PDC) – Laurent GROLMUND (INDEPENDANT) - Patrick HULLIGER (UDC) - Olivier LEGERET (PLR)(PARTI A 22H) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Sylvie MENETRE (PLR) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Secrétaire (UDC) – Michel POMATTO (SOC) - Sandra PORTIER (GAG) – ERIC PORTIER (GAG) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) - Marianne SCHIRATO (VERTS) - Yann SIMETH (SOC) - Eric STEINER (PLR) - MATTHIEU STEINER, Vice-président (PLR) - CHRISTOPHE WAGNER (GAG) (parti à 22h)

Sont excusés : Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) Philippe METTRAL (PDC)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire  
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif  
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
Mme Florence GERDIL, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif  
Mme Fabienne REBER, Cheffe du service aménagement, travaux publics et énergie (SATPE)

-----

Le Président salue la présence dans le public et passe la parole au public.

**0. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019**

**Ce procès-verbal est approuvé par 21 « oui » et 3 abstentions.**

**1. Communications du bureau du Conseil municipal**

Représentations du bureau :

- Vide grenier au château
- Ateliers de l'école Musica lors de la rue est à vous des Genest
- Groupement des Législatifs de la rive droite du lac
- La nuit est belle
- 50<sup>ème</sup> anniversaire du Collège Rousseau
- Match des Lions de Genève
- Exposition de sculpture à la Ferme Sarasin
- 50<sup>ème</sup> anniversaire des Samaritains
- Marché authentique de Saconnay
- Assemblée générale de l'association Mosaïque
- Première de la pièce de théâtre à la Ferme Pommier
- Conférence de M. Gaudin sur la cyber sécurité
- Troc des livres, organisé par l'association Ptolémée

Courriers :

Mme MICHAUD ANSERMET lit le courrier de la Cour des Comptes (*annexe 1*).

Le Président propose que ce point soit traité par le bureau puisqu'il s'agit de la Toutes commissions réunies et que le procès-verbal soit envoyé à la Cour des Comptes une fois qu'il aura été approuvé.

M. POMATTO est favorable à cette proposition. Il rappelle que le règlement stipule que le procès-verbal doit être approuvé et qu'il faut décider par la suite s'il peut être transmis. Il trouverait bien que ce procès-verbal soit envoyé et il suggère qu'il soit validé lors du prochain Conseil municipal, en huis-clos. Cela permettrait également de se prononcer sur l'envoi ou non de ce document. Il suggère d'envoyer un accusé de réception à la Cour des Comptes en disant que cela sera traité au prochain Conseil municipal.

Le Président confirme qu'un accusé de réception sera envoyé et que le procès-verbal sera validé à la prochaine séance plénière.

M. HULLIGER abonde dans le même sens que M. POMATTO. Il aimerait par ailleurs une précision sur le moment où les Conseillers municipaux peuvent s'exprimer sur un courrier lu en plénière.

Le Président confirme qu'il est possible de faire des commentaires à la suite de chaque lecture d'un courrier. Pour revenir sur la situation du précédent Conseil municipal, il se demande ce qu'il se serait passé si M. HULLIGER avait répondu directement après l'intervention du Football Club. Le Président relève que ses erreurs ont contribué par hasard à une certaine sérénité.

M. M. STEINER lit le courrier d'habitants (*annexe 2*).

Mme MAMIN-TISSOT relève que ce courrier a le mérite de remettre un certain nombre de questions sur la table. Elle rappelle la séance qui a eu lieu en Toutes commissions réunies au mois de mai dernier où les différents représentants des migrants étaient présents et lors de laquelle un certain nombre de réponses avaient déjà pu être apportées.

Elle suggère que ce courrier soit renvoyé au Conseil administratif, soit pour qu'il le traite directement, soit qu'il le fasse suivre au SEM qui est finalement responsable de cette planification pour qu'il apporte les éclairages utiles aux cosignataires de cette lettre.

M. EYA NCHAMA relève que son groupe avait toujours eu la crainte de voir ce foyer de départ se transformer en ghetto où les personnes sont traitées presque comme des prisonniers. Il remercie les personnes qui ont signé ce courrier pour avoir eu les mêmes craintes que son groupe. Genève bénéficie de 5 milliards de retombées financières par année au niveau de la Genève internationale mais il y a également des questions comme celle abordée ici. Il rappelle que le 28.7.1951, la convention relative à l'accueil des réfugiés a été signée à Genève. Il valide la proposition de renvoyer ce courrier au Conseil administratif.

Mme GARCIA MARTIN et son groupe sont ravis de voir que la population s'inquiète également de ce centre de départ. Le groupe des Verts attend que le Conseil administratif revienne auprès du Conseil municipal pour qu'il réponde aux questions qui ont été soulevées lors de la séance Toutes commissions réunies, car elle ne sait pas où en est ce dossier. Il est important pour son groupe d'avoir des réponses sur les marges de manœuvre que la commune pourrait avoir et notamment en ce qui concerne la scolarisation des enfants et des horaires d'ouverture du centre. Elle se rappelle que ces derniers ne sont pas aussi figés dans d'autres centres. Le groupe des Verts est également d'accord pour que le courrier soit renvoyé au Conseil administratif et que ce dernier revienne apporter les réponses attendues.

Le Président confirme que ce courrier sera renvoyé au Conseil administratif.

M. M. STEINER lit le courrier de M. CABRITA (*annexe 3*).

M. SIMETH relève que pour son groupe, c'est une très bonne idée et informe que le parti socialiste propose le renvoi en commission culture, sports, loisirs.

Mme GIROD rappelle que le Marché authentique de Saconnay a invité en mai 2018 le club de pétanque sur place. Cela a rencontré un grand succès et le chef du service des parcs de l'époque a proposé d'installer un vrai espace pétanque. Son successeur a fait le nécessaire et cet espace est beaucoup utilisé toute la journée et le soir. Il serait possible de mettre un second terrain de pétanque juste à côté de celui existant. Elle soutient le renvoi en commission culture, sport, loisirs avec une exécution le plus rapidement possible. Ce courrier est renvoyé à la commission culture, sports, loisirs.

Mme MICHAUD ANSERMET lit le courrier d'employés communaux (*annexe 4*).

Mme GIROD trouve cette lettre intrigante et la met mal à l'aise. Cette lettre est signée par Mme VAN ARKEL, qui est assistante de Mme Annicka JOYE. Elle est signée par Mme Marylise FAVRE qui fait également partie du service de Mme JOYE. Les deux autres personnes ne font pas partie du même service. Est-ce qu'on peut lui expliquer ces deux autres signatures.

Le Président comprend que cette lettre est une prise de position de la part d'employés mais visiblement pas de la part d'un service en particulier.

M. HULLIGER demande qui est l'initiateur de cette lettre et si elle a été établie au travail ou de manière privée. Il relève que le nombre de signatures va dans le même sens que le rapport de la Cour des Comptes puisqu'il y a très peu de signatures. Tentative d'intoxication organisée ? Force est de constater que Mme JOYE a signé ce courrier alors qu'elle aurait dû s'abstenir comme le stipule l'article 28 du Statut du personnel. Il y a un conflit d'intérêt du fait de la relation entre Mme JOYE et le Secrétaire général.

M. POMATTO confirme qu'il faut savoir ce qu'il faut faire de cette lettre. Il estime que le bureau doit répondre à Mme VAN ARKEL et aux signataires en les remerciant de leur courrier mais il est important de leur signaler que ce qui préoccupe le Conseil municipal, ce n'est pas tant les articles concernant la « soi-disant situation difficile des employés » parus dans la presse, mais bien le rapport de la Cour des Comptes, rapport qui confirme largement les inquiétudes qu'une bonne partie du Conseil municipal avait émises. Il est étonné que ce rapport ne soit pas évoqué, ni de près ni de loin, dans ce courrier.

M. POMATTO rappelle que la Cour des Comptes est un organisme indépendant dont les magistrats sont directement élus par les citoyens et dont l'un des rôles est de contrôler de façon indépendante et autonome les communes. Il va dans le même sens que M. HULLIGER et espère que ce courrier n'a pas été diffusé dans le cadre professionnel. Il trouverait dommage que des personnes puissent se plaindre et le considérer comme une pression sur les employés.

Mme PORTIER est totalement d'accord avec les propos de M. POMATTO et les remarques qu'il a faites pour répondre à ce courrier sont très pertinentes.

Le Président écrira une réponse dans ce sens.

M. M. STEINER lit le courrier de M. TOSI (*annexe 5*).

Mme GIROD est satisfaite par ce courrier qui est direct, clair et signé par une seule personne. Elle propose de la renvoyer au Conseil administratif pour réponse.

Mme PORTIER propose de faire la même réponse que pour Mme VAN ARKEL.

M. POMATTO va dans le sens de Mme PORTIER. Cette lettre est adressée au Conseil municipal et il ne voit pas de raison de la renvoyer au Conseil administratif.

Mme MICHAUD ANSERMET et Mme GARCIA MARTIN sont du même avis.

M. E. STEINER se pose la question de savoir s'il faut répondre. C'est un avis que les employés donnent. Ce n'est pas le rôle du Conseil municipal de se prononcer.

M. CAVALIERI pense qu'il faut simplement faire un accusé de réception. Si chaque fois qu'une personne écrit au Conseil municipal il faut en faire un débat, on ne s'en sortira pas.

M. POMATTO fait remarquer que les Conseillers ont posé des questions et fait des remarques mais on ne dit pas que ces questions/remarques doivent figurer dans la réponse. Il a demandé qu'on rajoute simplement que la préoccupation du Conseil municipal n'est pas les articles dans la presse mais bien le rapport de la Cour des Comptes. En aucun cas il ne s'agit de juger la position ou l'avis des employés.

Le Président indique que le courrier ira dans ce sens, sans débat ni polémique.

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **3.1 Communications**

##### **Communications de M. COMTE**

Vélospot : M. COMTE informe que ce système va être démantelé d'ici au 15 octobre. La raison en est que cet organisme travaille depuis plusieurs mois sur un nouveau fonctionnement de son réseau, qui occupe une trentaine de régions en Suisse, pour l'adapter à un système de vélos électriques uniquement. Cette information sera communiquée par le biais du site internet et de la page facebook de la commune. Le Conseil administratif va reprendre contact avec Vélospot pour voir comment adapter ce système avec des vélos électriques pour Le Grand-Saconnex. Les discussions que mène le canton au niveau du cahier des charges pour lancer le concours et appels d'offres pour un réseau en libre-service au niveau genevois fait que Le Grand-Saconnex n'aurait qu'une seule station à l'horizon 2020 et peut-être que mi-2021 si tout allait mal. Le Conseil administratif poursuit sa recherche pour avoir un réseau en libre-service au Grand-Saconnex.

##### Revêtement bitumineux route de Colovrex

M. COMTE indique que l'entreprise a raté la mise en œuvre du revêtement et qu'il va être refait prochainement.

#### **3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal**

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de septembre 2019 sont annexées au procès-verbal et à disposition sur CM Net. Elles sont également à disposition du public lors des séances du Conseil municipal.

### **4. Rapports des Commissions :**

#### **4.1 Rapport de la commission conjointe équipements publics et agenda 21 sur la société Signa-Terre et la société Grand-Saconnex rénove**

M. CHABRY donne lecture du rapport.

M. CHABRY ajoute que les CHF 15'000.- pour divers et imprévus sont répartis entre les deux acquisitions.

M. COMTE confirme que la commission a décidé de séparer les deux objets et d'en faire deux délibérations distinctes. Le montant pour « divers et imprévus » a été partagé proportionnellement à l'importance de ces deux objets.

M. CHABRY pense que ce montant concerne plus le deuxième objet que le premier.

**Le rapport est accepté par 23 « oui » et 1 abstention.**

**4.2 Rapport d'information de la commission de l'environnement relatif à l'avant-projet de la création d'une piste finlandaise à la campagne du Jonc et à la présentation de la stratégie de la biodiversité jusqu'en 2030, du canton de Genève**

M. CAVALIERI donne lecture de son rapport.

**4.3 Rapport des délégués à l'Assemblée générale de l'Association du jumelage Gd-Saconnex – Carantec**

Mme PRUNCU CUTILE lit le rapport.

Mme MICHAUD ANSERMET relève qu'il faudrait compléter le rapport car en 2017, une partie du comité du Jumelage s'est rendue à Carantec pour essayer de retrouver un logement pour les futures classes, et grâce à ce déplacement, en 2018, deux classes de l'école Place sont parties à Carantec pendant 10 jours. Elles devraient probablement repartir en 2020.

M. CUDRE demande à ce que le rapport soit corrigé en ce sens.

M. PORTIER pense que ce rajout est important pour voir le suivi du jumelage.

**5. Délibérations :**

**5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 32'000.- relatif à l'adjudication d'un mandat d'incitation à la rénovation énergétique des bâtiments locatifs privés**

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. JIMAJA étant absent, le Président passe la parole à M. COMTE qui se réfère et explique l'exposé des motifs.

Le Président ouvre la discussion.

M. M. STEINER a un problème avec la formulation de cette délibération. Le titre mentionne la rénovation de bâtiments locatifs privés alors qu'au point 1, il est mentionné la rénovation de bâtiments communaux. M. COMTE a mentionné plusieurs fois dans son explication « notre patrimoine bâti », ce qui prête à confusion.

M. COMTE confirme que le libellé de la délibération n'est pas correct au point 1. Il s'agit des bâtiments locatifs privés et non pas de bâtiments communaux. Les bâtiments communaux figurent dans la délibération suivante. Il propose de modifier la délibération afin de pouvoir la voter ce soir.

M. HULLIGER remarque que l'on paie pour inciter des privés, sans garantie que ces privés suivent nos recommandations. Recevrons-nous un rapport des propriétaires qui diraient non ? Le groupe UDC est très intéressé et votera cette délibération.

Mme GARCIA MARTIN indique que pour les Verts, tout ce qui peut inciter les privés à aller dans la rénovation est positif. Si elle comprend bien, ce sont les régies qui vont être sollicitées.

M. COMTE répond que cela sera à la fois les régies et les propriétaires des immeubles. Les deux parties sont partie prenante à la rénovation de leur patrimoine.

M. M. STEINER indique que le groupe PLR est perplexe sur cette proposition, car il a à cœur une gestion saine et parcimonieuse des deniers publics. En fait, on nous propose un mandat pour prémâcher le travail des privés. Le PLR considère que cette proposition est une dilapidation de l'argent public au profit de propriétaires privés. On propose des consultations gratuites alors qu'un propriétaire privé pourrait mandater un mandataire pour se faire conseiller. En plus, on fait une distorsion de concurrence puisque les propriétaires ne mandateraient pas des spécialistes privés. A ce jeu-là, on pourrait tout-à-fait mettre à disposition de la population des experts en tri sélectif qui trieraient à notre place, ou des entraîneurs pour passer au vélo. Si un privé veut rénover, il mandate quelqu'un et il fait cela lui-même. Le groupe PLR est opposé à cette délibération.

Mme PORTIER signale que le GAG est également sceptique car cela s'adresse aux gros poissons propriétaires d'immeubles. Certes, ils ont beaucoup de logements mais en général, un propriétaire d'immeubles a aussi des moyens. Elle ne voit pas pourquoi la commune devrait payer. Il n'y a aucun encouragement aux entreprises communales pour faire ces workshops. Le GAG ne soutiendra pas ce projet.

M. CHABRY n'est pas gêné par le fait qu'il faille rénover ces bâtiments car il est bien conscient qu'il faut le faire. Il est gêné par le fait qu'il y a eu un monsieur qui est venu se présenter et demander des sous à la commune pour faire des présentations. Mais ce monsieur va travailler peut-être directement avec les propriétaires et la commune n'aura plus de retour sur ce dossier. Ce monsieur se fera payer par les propriétaires. Est-ce qu'il pourra un peu rembourser la commune qui aura fait l'effort de le présenter ?

M. COMTE n'est du tout sûr que M. OLIVIER participe lui-même directement comme mandataire pour les privés. Il n'en a pas la formation et il n'est pas ingénieur, ni spécialiste ni architecte. Par contre, pour revenir aux réactions de Mme PORTIER, si les travaux se font c'est tant mieux car cela encouragera beaucoup les entreprises saconnésiennes à venir travailler sur des bâtiments qui seraient rénovés en plus grand nombre au Grand-Saconnex. Pour le tissu économique saconnésien, c'est plutôt valorisant et positif d'imaginer qu'on aura un parc immobilier qui sera rénové plus vite et plus complètement que cela se fait aujourd'hui.

Pour conclure sur la remarque de M. M. STEINER, M. COMTE pense que si le monde était si joli que ce qu'il pense et que les privés n'avaient qu'à payer pour rénover leur bâtiment et que tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes, on aurait dépassé depuis longtemps ce 1 % de parc immobilier rénové à Genève et au Grand-Saconnex. Si nous avons une conscience de notre développement durable, du futur et de la pollution que nous créons au travers de nos bâtiments qui sont de vraies passoires, cette petite goutte d'eau de CHF 30'000.- aura un effet important en matière de développement durable.

M. STEINER remercie M. COMTE. On est tous d'accord pour rénover, tant pour l'environnement que pour faire marcher les entreprises locales. Là où l'on est plus circonspect, c'est le fait de donner de l'argent public à un mandataire qui en plus apparemment n'a aucune compétence. La commune a tout à fait un rôle d'encouragement, mais elle peut le faire à l'interne, avec de la communication et un appel aux entreprises locales et aux propriétaires privés pour participer à des tables rondes. Mais le PLR n'est pas certain que de mandater quelqu'un cela soit une façon raisonnable de procéder.

M. POMATTO, en tant que président de la commission, indique que tout le travail de promotion pourrait être fait par la commune. Mais il manque des employés et la situation n'est pas simple. Si l'on compare la somme de CHF 30'000.- par rapport au salaire d'un employé communal, cela n'est pas énorme.

C'est clair que l'on va mandater quelqu'un pour faire de la promotion qui comme le disait M. COMTE, va déboucher sur de l'assainissement des bâtiments, ce qui est positif pour les habitants des immeubles. On a dépensé de l'argent pour faire de la promotion sur plein d'autres sujets, le dernier en date étant Zéro déchet. Cela n'a jamais posé problème et aujourd'hui, on parle de quelque chose d'assez important.

La commune a mis en place des stratégies pour ses bâtiments communaux et il trouve que de faire de la promotion et pousser des propriétaires à le faire, c'est très bien. Il aurait bien aimé faire une opération aussi pour les petits propriétaires, qui auraient besoin d'un plus grand coup de main pour savoir à qui s'adresser. Ils sont certainement beaucoup plus démunis que de grosses régies, cela il veut bien l'admettre.

M. EYA NCHAMA n'est pas spécialiste sur les questions des bâtiments et d'architecture. Il est quand même gêné de donner un mandat à quelqu'un qui n'a pas de formation. Il se pose la question car dans un pays où il y a beaucoup de spécialistes, c'est étonnant de donner mandat à quelqu'un qui n'est pas spécialisé.

M. CAVALIERI est d'accord avec les propos de M. POMATTO. Il ajoute que quand la Confédération et le canton donnent des subventions pour l'environnement, c'est aussi de l'argent public. On gère l'argent public pour essayer de faire le bien pour toute la population.

Mme PORTIER indique que si cette délibération concernait les petits propriétaires, le GAG l'aurait soutenue.

Mme MAMIN-TISSOT relève que ce programme s'adresse aux gros propriétaires et aux régies mais elle partage l'avis de Mme PORTIER et demande si ce programme pourrait être complété pour intégrer les petits propriétaires. Il y a encore beaucoup de villas sur la commune.

M. COMTE pense qu'il faut faire étape par étape. Le résultat sera bien plus efficient en s'adressant aux gros propriétaires pour des gros bâtiments, qui consomment beaucoup d'énergie et qu'il faut assainir. Il pense notamment aux immeubles du quartier La Tour. L'énergie sera décuplée pour procéder de la même manière vis-à-vis des propriétaires privés. Il rappelle l'opération éco-sociale qui a abouti à l'opération éco-logements qui concernait les propriétaires privés. Il propose de faire le test de cette mesure d'assainir les grands immeubles qui touchera beaucoup de gens et que par la suite, si cette opération marche bien, de s'occuper des petits propriétaires.

M. COMTE signale que bien entendu, la commune aura tous les rapports finaux, de même concernant les propriétaires qui auront répondu. Pour répondre à M. EYA NCHAMA, M. OLIVIER n'est pas complètement incompetent, mais il est organisateur et il a la bonne qualité d'avoir pu organiser tout cela pour la ville d'Onex avec un excellent résultat.

Mme SCHIRATO demande si au niveau d'Onex, on a déjà pu analyser l'impact de cette démarche.

M. COMTE indique que dans les documents présentés en commission figure l'impact énergétique en termes de CO<sup>2</sup> non rendu à l'atmosphère. Cela a eu un effet positif et efficient.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération – avec la modification du point 1 - et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 16 « oui », 7 « non » et 1 abstention,**



1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit de CHF 32'000.- relatif à l'adjudication d'un mandat d'incitation à la rénovation énergétique des bâtiments locatifs privés ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 32'000.- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 32'000.- au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sur le poste 9630.5040 ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 32'000.-.*

**5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 148'000.- relatif à l'adjudication d'un mandat pour l'élaboration d'une stratégie de rénovation des bâtiments communaux**

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE rappelle que depuis longtemps, le Conseil administratif partage le souci du Conseil municipal de pouvoir le mieux possible anticiper, préparer, planifier, quantifier la rénovation et l'entretien de chacun des bâtiments communaux. La commune travaillait avec le programme Epicure, mais au fil des années, il a bien fallu se rendre à l'évidence que l'efficacité de ce programme n'était pas réelle. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif propose d'adhérer au programme Immostrat, qui a fait ses preuves auprès de moult collectivités qui l'ont expérimenté. Ce programme est conduit par l'entreprise Signaterre. M. COMTE se réfère ensuite à l'exposé des motifs.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER demande quels spécialistes font partie de ce projet.

M. COMTE explique que ces travaux sont conduits par des experts qui sont des spécialistes généralistes et qui ont l'habitude de faire ce genre d'expertise. La plupart des métiers du bâtiment peuvent encore être appréhendés par un architecte et un ingénieur. Pour tout ce qui concerne les parties techniques, il y a probablement l'assistance d'ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaires etc.. qui viendront compléter l'expertise de ces bâtiments.

M. PORTIER aimerait que l'on s'assure que ce sont des gens compétents qui feront ces expertises.

M. HULLIGER demande si après les trois ans, les employés communaux seront à même de gérer la suite. Seront-ils formés à cet effet ? Est-ce que le matériel à disposition sera encore d'actualité après ces trois ans ?

M. COMTE répond que le logiciel pourra être utilisé par les services communaux, qui en ont la compétence. Pour chaque bâtiment, au travers de la rénovation qu'il aura subie, le programme permet de mettre à jour le dossier dudit bâtiment et les services communaux pourront en faire le suivi.

M. POMATTO indique que ces questions ont été posées en commission. Le but est vraiment que les services communaux puissent par la suite alimenter et maintenir à jour la base de données. Comme toute technologie, elle deviendra à un moment obsolète. La grande question qui a été posée en commission était de savoir s'il y avait moyen de sauvegarder les données pour pouvoir les utiliser sous une autre forme si nécessaire. On nous l'a bien assuré. De plus, selon le site internet de Signaterre, il y a bien un pool de spécialistes qui ont des capacités dans la gestion immobilière, dans l'énergie, dans l'ingénierie, dans l'architecture et dans les technologies de l'information.

La parole n'étant plus demandée, M. M. STEINER donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**à l'unanimité des membres présents, soit 24 « oui »**

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit de CHF 148'000.- relatif à l'adjudication d'un mandat pour l'élaboration d'une stratégie de rénovation des bâtiments communaux ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 148'000.- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 148'000.- au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sur le poste 0290.5040 ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 148'000.-.*

## **6. Propositions du Conseil administratif**

M. COMTE propose de réunir la commission aménagement du territoire, mobilité le mardi 5 novembre 2019 à 18h30 pour une double séance. Les pétitionnaires du chemin Jacques-Attenville y seront reçus concernant la circulation. Un projet de résolution du Conseil municipal sera également établi concernant les enquêtes publiques soumises aujourd'hui par l'OFAC concernant les mesures qu'entend prendre l'Aéroport de Genève en regard du PSIA.

M. POMATTO aimerait des précisions car il lui semblait qu'il fallait se prononcer avant le 17 octobre sur le PSIA.

M. COMTE rappelle que le délai du 17 octobre est attribué aux privés ainsi qu'aux communes pour faire opposition aux mesures alors que les communes ont 3 mois, soit jusqu'à mi-décembre, pour faire leurs remarques. Il s'agit que le Conseil municipal puisse faire ses remarques sous la forme d'une résolution.

M. COMTE propose une séance simple de la commission équipements publics, avec M. FAVRE, le lundi 18 novembre 2019 à 18h30. Cette séance traitera le projet d'acquisition d'un droit distinct et permanent pour une partie de la campagne de Mont-Riant et particulièrement de la partie qui concerne les anciennes serres.

M. FAVRE rappelle le courrier adressé le 23 septembre dernier au Conseil municipal qui rappelait les différentes mesures déjà mises en place et celles qui allaient se faire suite aux recommandations de la Cour des Comptes. Le Conseil administratif souhaite qu'une commission ad hoc puisse se pencher sur différents points que le Conseil administratif souhaite lui présenter. Dans le cadre de cette commission qui traiterait des aspects du personnel communal, et pour faire suite à sa dernière séance, le Conseil administratif souhaite ajouter la révision et compléments de certains articles des statuts du personnel. Une commission ad hoc avait traité la révision des statuts sous la législature précédente et le Conseil administratif estime important de se pencher aujourd'hui sur ces statuts afin que la plénière du Conseil municipal puisse par la suite se prononcer sur ces modifications.

Le Président propose un huis-clos en fin de séance pour créer une commission.

M. POMATTO relève que sur CMNet, la commission « révision du statut du personnel » est manifestement toujours active et n'a pas été dissoute.

M. PORTIER propose d'aborder ce point lors du prochain Conseil municipal, en huis clos afin de permettre aux différents groupes de choisir le membre qu'ils souhaitent déléguer à cette commission. Il estime que ce n'est pas une décision à prendre ce soir.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si la personne qui sera déléguée à cette commission ad hoc pourrait se faire remplacer en cas d'absence. Le Président lui confirme que c'est le cas.

## **7. Route des Nations et grands travaux**

M. COMTE n'a pas d'éléments nouveaux à apporter au sujet des grands travaux.

M. PORTIER évoque un problème actuel avec le tunnel de la route des Nations avec un jet de ciment qui est sorti sur l'ancienne cour de M. François TISSOT. La route était en cours de nettoyage ce matin. Il relève également qu'il y a une nappe d'eau qui apparaît sous la cure protestante et qu'il faut vider, ce qui n'était pas prévu lors de l'étude. Il estime important de pouvoir transmettre ces informations afin que le Conseil administratif puisse les relayer et informer la population et le Conseil municipal sur ces éléments.

M. COMTE explique que ces informations ont été données lors de la visite du site qui a été conduite récemment par l'équipe de la route des Nations avec l'ensemble du Conseil municipal.

M. COMTE explique qu'il n'a personnellement pas constaté ces jets de ciment mais il peut imaginer qu'en étant au début de la creuse du grand tunnel, soit à une profondeur assez réduite sous la cour de M. TISSOT, la manière d'avancer avec les machines consiste dans un premier temps à créer une sorte de voûte parapluie au moyen de l'injection de tubes qui injectent du ciment sous pression. Il imagine que cette collection de tubes en arrondi qui est dirigée plutôt vers le haut a probablement fini par ressortir quelque part, sachant qu'il y a beaucoup de pression qui est donnée pour permettre cette projection avant d'avancer seulement d'un mètre pour poser un arceau métallique renforcé qui va rester dans le terrain.

M. COMTE explique la problématique de la poche d'eau qui n'avait pas été détectée au moment des essais hydrauliques qui ont eu lieu pendant de nombreux mois avant l'ouverture du chantier. Le chantier s'est retrouvé face à une nouvelle petite poche d'eau qui se trouve à proximité du portail Appia. Afin de pouvoir protéger cette poche d'eau et pouvoir la remplir à nouveau par la suite, les techniciens du chantier ont décidé de former une piscine inversée. Cela consiste à creuser des murs étanches en ciment pour isoler cette poche d'eau, à aspirer l'eau pour pouvoir creuser au travers de cet espace le tunnel. Une fois le tunnel construit et étanché, l'eau sera remise dans cette poche d'eau. Ce travail compliqué implique un retard du creusement du tunnel côté Appia mais comme certains travaux ont pu être conduits de manière anticipée du côté Colovrex, il ne devrait pas avoir de retard sur la livraison de la route des Nations.

M. CAVALIERI précise que les techniciens vont proposer à plusieurs reprises des visites à la population pour expliquer l'avancement des travaux.

## **8. Motions : néant**

Aucune motion.

**9. Résolutions : néant**

Aucune résolution.

**10. Questions des Conseillers municipaux**

Mme MICHAUD ANSERMET relaie une question du public qui demandait pourquoi les dates du Conseil municipal ne figurent plus dans le journal communal.

Mme MICHAUD ANSERMET relaie une question du public qui concerne une pétition. Cette dernière sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme MICHAUD ANSERMET relaie une question du public qui concerne la situation qui s'est passée entre le 20 et le 22 septembre dernier. Pourquoi la police municipale ne met rien en place pour pallier à ces situations exceptionnelles et laisser la population subir des contraintes désagréables ?

Mme MICHAUD ANSERMET s'est rendue compte que la boîte à échanges située à l'arrêt du bus Gardiol a disparu. Elle aimerait savoir pourquoi elle a été enlevée, où elle est et si elle va être remise.

Selon ce qui lui a été rapporté, Mme PORTIER a entendu qu'un employé de la voirie a été aperçu un dimanche matin en train de nettoyer le parc Sarrasin. Elle aimerait connaître les raisons pour lesquelles un employé exécute ce travail un dimanche. Elle aimerait savoir sous quelles conditions il est rémunéré, en heures supplémentaires ou excédentaires.

M. PORTIER revient sur les travaux de la route de Colovrex qui en sont actuellement à la dernière étape, entre l'entrée du parking des jardins familiaux et le giratoire. Le trottoir a été laissé ouvert mais en arrivant dans le giratoire, il est fermé. Il demande s'il est possible de poser des indications très rapidement pour signaler que les piétons et vélos doivent traverser la route pour cette dernière étape.

M. PORTIER aimerait savoir pourquoi le parc à caravanes ne figure plus sur le nouveau projet qui fait suite à l'enquête publique 1955, Grand-Saconnex/Bellevue. Il s'agit de la parcelle 3313, située à la route de Colovrex 104. Il rappelle qu'il avait été garanti que ce parc resterait en place et qu'il y avait eu de gros frais engagés sur cet espace.

Mme GARCIA MARTIN a entendu qu'un banc a été installé devant le centre de loisirs mais ce banc n'a pas d'accoudoirs. Elle demande si cette installation est du ressort de la commune. Elle aimerait également savoir ce qu'il en est du plan communal quant à l'installation des bancs, des parcours, pour que les seniors puissent se reposer lorsqu'ils se promènent, selon la motion d'octobre 2018.

Mme GARCIA MARTIN évoque la présentation qui aura lieu à Genthod pour l'enquête publique relative à Genève Aéroport, le 9 octobre prochain. Elle aimerait savoir pourquoi cet avis n'a pas été affiché dans les vitrines de la commune alors que cela a été fait dans d'autres communes.

M. POMATTO avait personnellement reçu l'affiche de la présentation évoquée par Mme GARCIA MARTIN la semaine dernière puisqu'il fait le lien pour l'initiative CARPE pour son parti cantonal. Il relève que le logo de la commune apparaît sur cette affiche et qu'il est un peu difficile de se libérer lorsque l'on reçoit l'invitation deux jours avant la présentation. Il demande comment cela se fait que l'affiche était disponible depuis une semaine et que le Conseil municipal ne l'ait reçu qu'aujourd'hui.

Suite à l'information transmise par M. COMTE, M. POMATTO demande si la commune a fait valoir son droit d'opposition sur le PSIA sachant que le délai était fixé au 17 octobre.

M. POMATTO relaie la question d'un habitant de la commune qui voulait savoir si le mode de fonctionnement des zones bleues de la commune est le même que celui de la Ville de Genève. Cette personne a été amendée à 13h15 alors que normalement il est possible de rester stationner sur une zone bleue.

M. M. STEINER relève que le mois passé s'est tenu la Laver Cup sur la commune. De nombreuses personnes ont payé leur place très cher pour voir des joueurs empocher des sommes folles. Ces derniers ont empoché ces sommes à titre d'indépendant sur notre territoire et il aimerait savoir s'ils seront soumis à la taxe professionnelle communale et s'ils l'ont payée.

#### **11. Propositions des Conseillers municipaux**

M. PORTIER, suite à l'installation de la borne SIG sur le parking de l'Ancienne-Route, propose que des panneaux solaires soient installés sur la toiture de la salle communale. Cela montrerait les efforts faits par la commune et cela inciterait les gens à utiliser des véhicules électriques qui pourraient être rechargés avec l'énergie obtenue depuis cette installation.

M. PORTIER fait une proposition en lien avec la remarque précédente de M. COMTE au sujet de la route de Colovrex. Il propose qu'un courrier recommandé soit envoyé au bureau d'ingénieurs stipulant que la commune refuse totalement cette route et qu'elle demande de refaire l'intégralité du revêtement de cette route et non pas juste les deux côtés comme il est prévu. Il rappelle que cette route a été entièrement refaite il y a cinq ou six ans.

Mme MENETRE propose d'installer un panneau récapitulatif des associations au bénéfice de locaux notamment à la ferme Sarasin, à la ferme Pommier et/ou à l'école du Pommier afin de permettre une meilleure visibilité des associations.

Mme SCHIRATO évoque le sujet de la piste finlandaise qui avait été présentée à la commission de l'environnement. Sur le moment elle n'y avait pas pensé, mais elle propose aujourd'hui de regarder dans quelle mesure il serait possible d'accommoder une motion des Verts pour une piste pour marcher pieds nus. Il lui est rappelé qu'il s'agit de la même chose.

Mme MAMIN-TISSOT fait une proposition au sujet des cheminements dans le parc des Délices, concernant le chemin piétonnier qui descend depuis le chemin Auguste-Vilbert jusque devant la mairie. Elle relève que le haut de cette zone est en mauvais état et elle propose qu'une petite réflexion soit menée sur ce cheminement, voire sur la globalité du parc mais en tout cas sur le haut.

M. EYA NCHAMA relève qu'une proposition dort depuis 2003 dans les tiroirs du Conseil administratif. Il s'agissait à l'époque de mettre en place un minibus autour du Grand-Saconnex pour faciliter le déplacement des personnes âgées sur la commune, sachant que le quartier du Pommier était en construction. Ce minibus devait passer par Taverney et au Pommier et circuler dans la commune. Il propose au Conseil administratif de réveiller ce projet afin d'aider les personnes âgées à circuler dans le Grand-Saconnex.

Mme PORTIER a récemment téléchargé l'application Staying alive qui permet de localiser les défibrillateurs à proximité. Suite à la proposition de M. LEGERET d'il y a quelques années, des défibrillateurs ont été posés sur la commune mais elle trouve dommage qu'ils ne soient pas répertoriés, notamment celui du stade du Blanché. Il faudrait également que ces appareils soient accessibles même lorsque les bâtiments sont fermés.

*Arrivée de M. BLEEKER (22h30).*

### **11.1 Autres propositions**

## **12. Communications et divers**

### **12.1 Agenda des manifestations**

M. M. STEINER informe que la soirée du PLR Grand-Saconnex se tiendra le 10 octobre prochain, dès 18 heures, à la salle des Délices. Une fondue sera proposée.

M. HULLIGER signale que l'heure annoncée sur les sites est 19h.

Mme GIROD informe que la prochaine séance du marché authentique aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

### **12.2 Autres communications / remarques**

M. POMATTO demande aux membres de la commission des équipements publics qui se réunira le 15 octobre prochain s'ils sont d'accord de commencer la séance à 18h au lieu de 18h30 afin de pouvoir traiter tous les points de l'ordre du jour. Il remercie les commissaires de lui donner réponse d'ici la fin de la séance.

M. CAVALIERI informe qu'une nouvelle association s'est créée au Grand-Saconnex. Il s'agit de l'association Abondance du Grand-Saconnex. Elle a pour but de soutenir les personnes fragilisées sur la commune du Grand-Saconnex et de favoriser les liens intergénérationnels. Les informations sur cette association sont disponibles sur le site de la commune. Le premier repas aura lieu le vendredi 8 novembre de midi à 14h, à la salle paroissiale. Le repas est gratuit et à disposition des personnes les plus démunies de la commune.

Il est en contact avec les EMS et il va prendre rendez-vous avec le CAS. Les personnes démunies sont les bienvenues ainsi que les membres du Conseil municipal.

Ce sera un repas humble, constitué d'une salade, d'un plat principal, d'une pomme, eau et café.

Le Président libère le public à 22h35 pour terminer la séance en huis-clos.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h45.

La Secrétaire  
Eliane MICHAUD ANSERMET

Le Président  
Francisco BRADLEY

*Ann. Ment.*